



Année 2021 Don de soutien aux actions

de la nouvelle Organisation Environnementale EHS FRANCE dont ceux des EHS ou contre le système de comptage connecté Linky de la SA ENEDIS, 5G, etc ...

Merci de votre aide

Formulaire pour un don de soutien aux actions de la nouvelle organisation environnementale

En lettres majuscules SVP

Nom : Prénom :

Adresse : Code Postal :

Ville : Mail : @

120 € Don de soutien de base aux actions de l'organisation (Don déductible *)

- * Vous recevrez **une attestation fiscale** vous donnant droit à une réduction d'impôts de 66% dans la limite de 20 % de vos revenus imposables, soit **restant à votre charge 40 €**.

► Les Militants sont tous des bénévoles, **100 % de votre don est utilisé pour financer les actions.**

↑
soutien donnant droit à
une déduction fiscale de 66 %

..... € Don de soutien aux actions de l'organisation montant libre (Don déductible *)

► Chèque supérieur à 120 €.

100 % de votre don est utilisé pour financer les actions concrètes, dont la gestion des séjours de tests d'évaluations gratuits en Zone Refuge ou Blanches pour les EHS, réalisations d'outils d'aides à la sensibilisation (documents, flyers, posters, autocollants, banderoles, prêts gratuits matériels, ...), les reportages d'investigations in-situ, les unités de décharges pour les EHS, les kits démo Linky, les appareils de mesures et filtres Linky, le matériel de studio, les actions en justice, tout ce qui concerne le **NBC** (Nucléaire, Bactériologique, Chimique), etc.

-* Vous recevrez **une attestation fiscale** vous donnant droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de vos revenus imposables et 100% pour les entreprises à hauteur de 0,5% du CA.

↑
soutien donnant droit à
une déduction fiscale de 66 %

Formulaire à envoyer avec votre chèque à l'adresse suivante :

EHS FRANCE
13, rue Carnot
26400 CREST

OU

par Virement Bancaire :

CRÉDIT AGRICOLE 26400 CREST

IBAN **FR7613906001250018554931301**

BIC **AGRIFRPP839**

Conditions Générales : Suite à un **don de soutien aux actions** de l'organisation qui est pour l'année dite calendaire, il est délivré des identifiants qui permettent l'accès aux Infos EHS FRANCE sous password. Cet accès nominatif et non cessible à un tiers est valable pour l'année calendaire du 1er janvier au 31 décembre **ceci quelle que soit la date du don de soutien aux actions de l'organisation**. L'attribution personnelle de vos identifiants qui vous engage est réalisée en conformité avec la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique (LEN) du 21 juin 2004. De même, vous acceptez de considérer les Infos EHS FRANCE comme une correspondance privée entre EHS FRANCE et Vous. En conséquence, toutes extériorisations (diffusions) de ce qui est classifié sous password sont strictement interdites et non opposables pour toutes actions en justice. Dans tous les cas il y a nécessité d'obtention d'une autorisation de l'organisation EHS FRANCE pour une reproduction avec une référence à la source. En cas de violation de ces clauses la radiation sera réalisée sans avertissement et restitution. Déontologie et confidentialité : l'Organisation se réserve le droit, ceci sans aucune justification, de radier tout personne qui s'extérioriserait par tous moyens et sur n'importe quel support contre l'organisation, ainsi que de refuser tout abonnement et don de personne classée par l'organisation comme négationniste, désinformateur, prévaricateur, provocateur, troll, pro-industriel, etc... Comme précédemment les listings de l'organisation sont évidemment protégés, strictement confidentiels et non communicables. Arrêt de diffusion des Infos par l'organisation : En cas d'arrêt temporaire ou définitif de diffusion des Infos dû soit, à un incident technique, un incendie, un dommage de foudre, un tremblement de terre, un sabotage, une attaque informatique, une saisie ou un vol du matériel informatique, une décision du Conseil d'Administration, de justice ou administrative, un empêchement pour cause de santé ou autre, voire de décès, d'un membre du Conseil d'Administration, il est expressément entendu et opposable que les diffusions des Infos ne pourront et ne seront plus honorées, ceci sans aucun dédommagement de la part de l'organisation et qu'aucun don de soutien ne sera restitué, ceci même au prorata de la période de diffusion des Infos restant à couvrir. Loi Informatique et Liberté (CNIL) : Conformément à la Loi n° 78-17, vous disposez d'un droit de modification et de retrait de toutes données personnelles portées à notre connaissance. La validation du paiement du don de soutien vaut acceptation des CG.